



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL N°09-2021

Budget 2022

La commission des finances (ci-après « la commission ») représentée par M. Zimmermann (président), Mme Bogorad, MM. Declercq, Landivier, Pourplanche (rapporteur) et Rollier, M. Smeriglio étant excusé, s'est réunie le lundi 8 novembre 2021 à la maison de commune en présence de M. Pollien, Syndic, MM. Dumont, Tess, Emery et Durussel, ainsi que M. Tronchet, Boursier communal.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé l'ensemble des postes du budget 2022. La commission s'est concertée le soir même, puis par divers échanges, et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Durant cette présentation, plusieurs questions ont été posées concernant divers comptes. Pour chaque question, une réponse claire est précisée a pu être donnée. Ces explications ont été répertoriées dans l'annexe de ce rapport.

Suite à son analyse, la commission souhaite mettre en évidence les éléments suivants :

- Le préavis est bien documenté et permet une bonne compréhension du budget de la Commune.
- Comme à l'accoutumée le budget présente une approche prudente au niveau des recettes. Nous remarquons que les dépenses sont prévues au plus juste.
- Les charges s'établissent à CHF 8'041'000 en hausse de CHF 303'500 par rapport au budget 2021.
- L'élaboration d'un budget d'une Commune est un exercice difficile qui doit tenir compte de nombreuses incertitudes et de la croissance des données qui ne dépendent pas d'elle (associations intercommunales, canton, imprévus fiscaux). L'approche prudente de la Commune nous semble être adéquate pour minimiser les risques d'un résultat moins bon qu'anticipé. Mais ceci signifie aussi que le résultat pourrait être meilleur qu'attendu.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaaz d'approuver le préavis municipal n°09-2021 concernant le budget 2022.

Penthaaz, le 23 novembre 2021

Le Président



Dany Zimmermann

Le Rapporteur



Damien Pourplanche



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS MUNICIPAL 09-2021

En général, qu'est-ce que représentent les comptes se terminant par .4362 (Remboursement de frais) ?

Ce sont les frais qui sont facturés à des tiers.

110.3111 (Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau) - Pourquoi y a-t-il une telle augmentation entre les comptes 2020 et le budget 2022 ?

Cette augmentation tient compte de l'achat d'un nouvel écran d'information dans la maison de commune car l'écran actuel ne fonctionne plus.

110.3185 (Honoraire et frais d'expertise) - Pourquoi y a-t-il une telle augmentation entre les comptes 2020 et le budget 2022 ?

La municipalité tient compte du budget pour le plan d'affectation communal (PACom) de CHF 60'000.

150.3901 (Imputations de frais de personnel) - Pourquoi une telle diminution par rapport au budget 2021 ?

Il s'agit d'une adaptation par rapport aux comptes 2020 (dépenses réelles).

170.3901 (Imputations de frais de personnel) - Pourquoi y a-t-il du personnel pour la piscine de Cossonay ?

Il s'agit de vacances de notre municipal M.Dumont.

180.3659 (subvention cartes CFF) - Ces cartes ne devaient-elles pas disparaître ?

Ce système est maintenu.

220.3223 (Intérêts des emprunts à moyen et long terme) - Quelle est la raison de la diminution importante des charges ?

Cette diminution est due à la baisse de la charge d'intérêt en raison des renouvellements à des taux plus bas.

220.4520.3 (Compte de péréquation) - Pourquoi n'y a-t-il pas de revenu dans le budget alors qu'il y a plus de CHF 90'000 en 2020 ?

Les retours du canton arrivent en septembre de l'année suivante. Compte tenu des nombreuses variables, il n'est pas possible d'anticiper le montant précis que l'on pourrait toucher ou devoir verser.

230.3311.1 {Amortissements d'ouvrage de génie civil (routes)} - Pour quelle raison le montant est-il inférieur à 2020 ?

Certaines échéances d'emprunts sont terminées.

352.3141 (Entretien des bâtiments) - Grosse différence entre le budget et les comptes 2020. Quelle est la raison ?

La grande salle nécessite habituellement beaucoup d'entretien. Exceptionnellement, il y a eu peu d'entretien en 2020.

352.3141.2 (Entretien du Foyer et scène) - Grosse différence entre le budget et 2020. Quelle est la raison ?
Le Foyer et la scène nécessitent habituellement beaucoup d'entretien. Exceptionnellement, il y a eu peu d'entretien en 2020.

355.4271 (Loyer des bâtiments) - Pourquoi une telle différence avec les comptes 2020 ?
Car le battoir est loué au Venoge festival.

356.4272 (Redevances d'utilisation du domaine public et administratif) - Pourquoi y a-t-il une différence entre le budget 2021 et 2022 ?
Cette différence correspond au montant refacturer au Réseau AJERCO pour les locaux de l'UAPE. La légère baisse constatée par rapport au budget 2021 est uniquement liée à la finalisation du calcul sur la base des charges réelles qui n'étaient pas toutes disponibles pour le budget 2021.

430.3114 (Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien) - Les montants étant très différents, quelles machines vont être acquises ?
L'achat d'une berce et d'un frontal pour l'IVECO de la voirie.

430.3142 {Entretien du réseau routier (y compris balayage)} - La différence semble énorme en comparaison aux comptes 2020 et au budget 2021. Pourquoi ?
En général, CHF 10'000 sont automatiquement prévus dans ce compte. Pour 2022, on prévoit CHF 10'000 pour la balayeuse, CHF 30'000 pour les différents entretiens prévus et CHF 40'000 pour la pose de pavés sur le chemin du Montillier, travaux conséquents nécessaires suite aux intempéries de cet été et pour éviter de futurs dégâts en cas de nouvelles intempéries.

430.3143.1 (Entretien de l'éclairage public) - Pour quelle raison y a-t-il une telle augmentation ?
La municipalité prévoit d'acquérir de nouvelles décorations de Noël pour un montant de CHF 10'000. Les décorations actuelles ont plus de 10 ans.

430.3182 (Frais de téléphones et communications) - Il n'y a pas de montants les autres années. Pourquoi ?
Les frais de téléphones et communications sont désormais ventilés dans les différents comptes concernés – ils étaient comptabilisés auparavant dans un compte 110.

451.4812 (Prélèvement à la réserve ordures ménagères) - Que représente ce montant ?
C'est le prélèvement à la réserve pour payer les différentes charges des ordures ménagères et décharges. La réserve se monte aujourd'hui à CHF 164'000. Des prélèvements répétés ne sont pas possibles sur le long terme. Une réflexion doit être effectuées sur la taxe déchets forfaitaire.

513.3131 (Achats repas Pentadîne) - Pour quelle raison y a-t-il une baisse si importante par rapport au budget 2021 ?
La baisse par rapport au budget 2021 est lié aux coûts constatés sur 2020 et de l'année courante. La création de l'UAPE a aussi drainé une partie des enfants pour le repas de midi.

513.3655 (Subvention garderie Les P'tits Tartreux) - Pour quelle raison les charges sont-elles presque doublées par rapport aux comptes 2020 ?
En 2020, la subvention n'était valable que pour une demi-année alors qu'en 2022 elle sera valable pour l'année entière.

710.3525.2 (Participation agence intercommunale assurances sociales) - Pour quelle raison une baisse si importante est budgétisée en 2022 ?
La baisse s'explique par la reprise du financement des agences d'assurance sociale par le Canton dans le cadre des accords canton-communes.